

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE, Euratom) 2022/2434 du Parlement européen et du Conseil du 6 décembre 2022 modifiant le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 en ce qui concerne l'établissement d'une stratégie de financement diversifiée en tant que méthode d'emprunt générale

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 319 du 13 décembre 2022)

Page 3, au considérant 12:

au lieu de: «(12) Dans un souci de sécurité et de clarté juridiques en ce qui concerne l'assistance financière déjà octroyée et l'assistance financière au titre du règlement (UE) .../... du Parlement européen et du Conseil établissant un instrument de soutien à l'Ukraine pour 2023 (assistance macrofinancière +) ⁽⁷⁾, il convient que le présent règlement ne s'applique qu'aux programmes d'assistance financière dont les actes de base entrent en vigueur le 9 novembre 2022 ou à une date ultérieure.

⁽⁷⁾ Non encore paru au Journal officiel.»

lire «(12) Dans un souci de sécurité et de clarté juridiques en ce qui concerne l'assistance financière déjà octroyée et l'assistance financière au titre du règlement (UE) 2022/2463 du Parlement européen et du Conseil ⁽⁷⁾, il convient que le présent règlement ne s'applique qu'aux programmes d'assistance financière dont les actes de base entrent en vigueur le 9 novembre 2022 ou à une date ultérieure.

⁽⁷⁾ Règlement (UE) 2022/2463 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 établissant un instrument de soutien à l'Ukraine pour 2023 (assistance macrofinancière +) (JO L 322 du 16.12.2022, p. 1).».
